

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités  
Direction des voies navigables  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE  
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial  
Tél. : 02 99 84 47 70  
Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : AC 2022-06-13

Rennes, le 13/06/2022

Objet : Fermeture de halage

## **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 02 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;  
**Considérant** que des travaux de faucardage, bief d'Evran doivent être réalisés du 14 au 24/06/2022 ;  
**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

### **Arrête :**

#### **Article 1 - Prescriptions**

L'accès au chemin de halage, rive gauche de l'écluse d'Evran à l'écluse des Islots est interdit à tous les usagers.

**Du 14 au 24 juin 2022**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise Poletto.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

#### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Evran, Saint-Judoce et Trévérien.

#### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON